

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE
DU CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU NORD-EST DE L'ONTARIO**

Date : Le 27 octobre 2016

Lieu : La réunion a eu lieu par vidéoconférence (sites au siège social et au bureau régional) et en audioconférence sur divers sites.

Présences : Nicole Arcand
Line Bergeron
David Bernotas (quitte à 20 h 45)
Denis Boyer
Roger Brazeau
Jules Duchesne
Denis Labelle (par audio)
Jeannette Labrèche
Clara McKinnon
Henri Ménard
Viviane Thériault
Nicolas Sénécal, élève conseiller (départ à 20 h 15)
Kelly-Anne Bennett, élève conseillère (départ à 19 h 35)
Rachel Barber, élève conseillère (départ à 20 h 15)

Simon Fecteau, directeur de l'éducation
Tracy Dottori, surintendante adjointe des affaires (par audio)
Linda Lacroix, surintendante de l'éducation
Irène Charette, surintendante de l'éducation
Jamie Point, gestionnaire des services informatiques (par audio)
Patrick Cantin, chef du service des installations
Lynn Lauzon, adjointe administrative

Absences

motivées : Michel Faucon
Guylaine Scherer, relationniste

1. OUVERTURE DE LA SESSION ET APPEL NOMINAL

Puisque Monsieur D. Labelle est présent en audio, Madame N. Arcand, vice-présidente du Conseil, assurera la présidence de l'Assemblée pour cette réunion.

Madame N. Arcand, vice-présidence du Conseil, procède à l'appel nominal à 18 h 31. Elle constate que le quorum est atteint et déclare la réunion ouverte.

2. LECTURE DE LA VISION/MISSION DU CONSEIL

Madame J. Labrèche procède à la lecture de la vision/mission du Conseil.

3. AU PUBLIC C'EST COMME ÇA !

Madame N. Arcand invite les conseillers scolaires à partager une réflexion de nature positive lors d'un tour de table.

4. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊT

Il n'y a aucun conflit d'intérêt à déclarer.

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution n° 16-R-091 : 27-10-2016

Proposée par : V. Thériault

Appuyée par : H. Ménard

QUE le Conseil accepte l'ordre du jour de la réunion ordinaire du 27 octobre 2016 tel que présenté.

ADOPTÉE

6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 16 SEPTEMBRE 2016

Résolution n° 16-R-092 : 27-10-2016

Proposée par : C. McKinnon

Appuyée par : J. Duchesne

QUE le Conseil approuve le procès-verbal de la réunion ordinaire du 16 septembre 2016.

Madame L. Bergeron indique que le mot « de » apparaît deux fois à la première ligne de l'item 8.

Ne voyant pas d'autres interventions, la présidence demande le vote.

QUE le Conseil approuve le procès-verbal de la réunion ordinaire du 16 septembre 2016, tel que modifié.

ADOPTÉE

7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 16 SEPTEMBRE 2016

Résolution n° 16-R-093: 27-10-2016

Proposée par : J. Labrèche

Appuyée par : D. Boyer

QUE le Conseil adopte la directive administrative (CON-017DA) sur le « Code de conduite pour les conseillers scolaires », telle que modifiée.

Monsieur S. Fecteau explique que le Code de conduite a été adopté au mois de juin mais qu'à la dernière réunion du Conseil, il était question d'ajouter une section sur le retrait de l'allocation monétaire dans le cas d'une infraction sérieuse au Code de conduite. En juin, Monsieur J. Duchesne avait suggéré que cette modification soit soumise sous forme de résolution officielle. Monsieur Fecteau précise que la modification se retrouve à la ligne 74 du document soumis pour approbation, le tout ayant été validé par les avocats du Conseil.

Madame L. Bergeron soulève son inquiétude par rapport au fait que le Code de conduite ne précise pas les étapes à suivre dans le cas où la personne à la présidence d'un comité ne se comporterait pas de manière professionnelle. Monsieur S. Fecteau indique que Madame Bergeron a raison et ajoute que le Code Morin ne fournit pas de pistes précises à ce sujet. Cependant, Monsieur S. Fecteau explique que le principe du Code Morin repose sur le fait que la présidence d'un comité est élue en raison du fait que les membres lui font confiance. Par contre, il indique que les membres d'un comité pourraient demander la dissolution de ce dernier si la présidence du Comité fait preuve d'un comportement fautif. Afin de signaler ce comportement néfaste, les membres peuvent toujours avoir recours au formulaire de signalement d'une infraction au Code de conduite. Monsieur J. Duchesne mentionne l'importance d'assurer la protection et les droits de tous les membres du Conseil.

Selon Madame N. Arcand, deux options se présentent au groupe : procéder au vote ou référer la question pour étude supplémentaire au Comité de gouvernance. Monsieur S. Fecteau précise que le Code de conduite a été adopté au mois de juin et que la modification actuelle repose sur l'ajout de la phrase sur le retrait possible de l'allocation monétaire en cas d'infraction sérieuse au Code de conduite.

Madame J. Labrèche mentionne qu'il est important de ne pas brouiller les cartes car seule la question de la modification proposée au Code de conduite est sur la table pour discussion.

Monsieur J. Duchesne demande des précisions quant aux étapes qui ont mené à l'approbation du Code de conduite. Monsieur S. Fecteau explique que le Code de conduite a été approuvé lors de la réunion du mois de juin. Lors de cette même réunion, les membres ont demandé si une section pouvait être ajoutée pour le retrait d'une partie du salaire en cas d'infraction sérieuse et que Monsieur Fecteau s'était engagé de faire des recherches. De plus, il ajoute que toute modification future au Code de conduite devrait être soumise sous forme d'un avis de motion.

Ne voyant pas d'autres interventions, la présidence demande le vote. Monsieur H. Ménard demande pour un vote enregistré :

| En faveur | Contre | Absentions |
|---|--------------------------|------------|
| L. Bergeron D. Boyer R. Brazeau J. Duchesne D. Labelle J. Labrèche C. McKinnon V. Thériault N. Arcand | D. Bernotas H. Ménard | |

QUE le Conseil adopte la directive administrative (CON-017DA) sur le « Code de conduite pour les conseillers scolaires », telle que modifiée.

ADOPTÉE

8. PRÉSENTATION PÉDAGOGIQUE

Madame L. Lacroix, surintendante de l'éducation, prend la parole à 19 h et présente les grandes lignes des résultats du CSPNE au TPCL/TPM pour l'année 2015.

Monsieur J. Duchesne mentionne qu'il aurait aimé voir une comparaison entre les résultats actuels et les résultats de l'année dernière. Madame L. Lacroix explique que ceci ne permet pas nécessairement à l'équipe pédagogique de mesurer l'impact du plan d'action. Toutefois, Monsieur S. Fecteau invite les membres à consulter le site de l'OQRE s'ils veulent voir les résultats détaillés.

Monsieur J. Duchesne cherche à savoir si le tableau pour l'élémentaire pourrait aussi contenir une composante qui démontrerait le cheminement du même groupe d'élèves entre la 3^e et la 6^e année. Madame L. Lacroix s'engage à ajouter ceci lors de sa prochaine présentation sur le sujet. De plus, elle ajoutera des graphiques à barres qui illustreront les résultats sur plusieurs années.

9. RAPPORT DES COMITÉS ET DES SOUS-COMITÉS

9.1 Comité des services financiers

V. Thériault

Rapport de la réunion du 11 octobre 2016

En raison de l'absence de Monsieur M. Faucon, président du comité, la présidence donne la parole à Madame V. Thériault, vice-présidence du Comité des services financiers. Aucune question n'est soulevée sur le rapport.

9.2 Comité consultation de l'enfance en difficulté

L. Bergeron

Rapport de la réunion du 4 octobre 2016

La présidence donne la parole à Madame L. Bergeron.

Madame L. Bergeron mentionne que l'orthophoniste du CSPNE a participé à la réunion et qu'elle a été impressionnée par la qualité de sa présentation.

9.3 Comité des Ressources humaines

C. McKinnon

Rapport de la réunion du 11 octobre 2016

La présidence donne la parole à Madame C. McKinnon. Aucune question n'est soulevée sur le rapport.

9.4 Comité de vérification

D. Boyer

Rapport de la réunion du 17 octobre 2016

La présidence donne la parole à Monsieur D. Boyer.

Monsieur D. Boyer fait une brève entrée en matière avant de procéder à la lecture de la résolution suivante :

Résolution n° 16-R-094 : 27-10-2016

Proposée par : L. Bergeron
Appuyée par : C. McKinnon

QUE le Conseil approuve le rapport de vérification de l'audit des vérificateurs externes pour l'exercice se terminant le 31 août 2016.

ADOPTÉE

La résolution est adoptée avec une abstention.

- 9.5 Comité de construction – école publique Jeunesse Active** L. Bergeron
Rapport de la réunion du 6 octobre 2016

La présidence donne la parole à Madame L. Bergeron.

Madame Bergeron profite de l'occasion pour féliciter Monsieur P. Cantin, chef du service des installations, qui a pu négocier une réduction considérable de la facture soumise par le contracteur.

- 9.6 Comité de construction – école publique Lionel-Gauthier** N. Arcand
Rapport de la réunion du 6 octobre 2016

Madame N. Arcand, présidence du Comité, est fière de représenter le Comité de construction et d'annoncer que les nouvelles salles de classe sont prêtes et que les élèves y ont accédé en début de semaine.

- 9.7 Comité de construction – école publique Le Cœur du Nord** V. Thériault
Rapport de la réunion du 6 octobre 2016

La présidence donne la parole à Madame V. Thériault. Elle s'adresse à Monsieur P. Cantin afin d'obtenir une mise à jour sur l'aire de jeux pour la garderie. Monsieur P. Cantin confirme que l'équipement est installé.

La présidence donne la parole à Monsieur S. Fecteau et ce dernier apporte une mise à jour sur le budget des trois projets de construction mentionnés aux points 9.5, 9.6 et 9.7. Madame N. Arcand mentionne qu'elle apprécie le format du tableau qui été soumis aux membres.

- 9.8 Comité des politiques** L. Bergeron
Rapport de la réunion du 19 septembre 2016

La présidence donne la parole à Madame L. Bergeron

Madame L. Bergeron explique que Monsieur S. Fecteau apportera des précisions sur les résolutions qui suivent :

Résolution n° 16-R-095 : 27-10-2016

Proposée par : H. Ménard
Appuyée par : V. Thériault

QUE le Conseil adopte la politique (CON-002P) et la directive administrative (CON-002DA) sur la « Représentation d'un élève au sein du Conseil », telle que modifiée.

Monsieur S. Fecteau est d'avis que la politique répond maintenant très bien aux besoins de notre conseil en ce qui a trait aux conférences futures auxquelles les élèves conseillers voudront assister. Les responsabilités et les attentes sont très clairement énumérées à l'intérieur de cette politique révisée.

Ne voyant pas d'autres demandes d'intervention, la présidence propose de passer au vote.

QUE le Conseil adopte la politique (CON-002P) et la directive administrative (CON-002DA) sur la « Représentation d'un élève au sein du Conseil », telle que modifiée. **ADOPTÉE**

Résolution n° 16-R-096 : 27-10-2016

Proposée par : J. Labrèche

Appuyée par : J. Duchesne

QUE le Conseil adopte la politique (CON-016P) et la directive administrative (CON-016DA) sur la « Procédure des assemblées délibérantes », telle que modifiée.

Monsieur S. Fecteau énumère les divers changements qui ont été apportés à la politique. Il ajoute aussi que les politiques A-001 et A-013 doivent être abrogées en raison du fait qu'elles ont été incorporées à la directive administrative sur la « Procédure des assemblées délibérantes ».

Suite à cette intervention, la présidence propose de passer au vote.

QUE le Conseil adopte la politique (CON-016P) et la directive administrative (CON-016DA) sur la « Procédure des assemblées délibérantes, telle que modifiée. **ADOPTÉE**

Résolution n° 16-R-097 : 27-10-2016

Proposée par : D. Boyer

Appuyée par : D. Bernotas

QUE le Conseil abroge la politique A-001 « Réunions électroniques ». **ADOPTÉE**

Résolution n° 16-R-098 : 27-10-2016

Proposée par : V. Thériault

Appuyée par : J. Duchesne

QUE le Conseil abroge la politique A-013 « Code d'éthique pour les conseillers scolaires ».

ADOPTÉE

9.9 Comité de gouvernance

D. Labelle

Rapport de la réunion du 17 septembre 2016

La présidence donne la parole à Monsieur D. Labelle. Aucune question n'est soulevée sur le rapport.

10. PROCÈS-VERBAUX DES CONSEILS D'ÉCOLE

La présidence indique que les procès-verbaux de quatre écoles faisaient partie de la trousse pour la réunion.

École publique Héritage – le 26 septembre 2016

École publique Le Cœur du Nord – le 20 septembre 2016

École publique des Navigateurs – le 4 octobre 2016

École publique Étoile du Nord – le 5 mai 2016

La présidence demande s'il y a des questions.

Madame V. Thériault demande des précisions concernant la demande pour des brigadiers, telle que mentionnée dans le procès-verbal de l'École publique Le Cœur du Nord.

Monsieur S. Fecteau s'engage à rencontrer l'administrateur de la ville de Kapuskasing afin d'assurer un suivi à nos nombreuses correspondances. Le conseil va continuer de suivre le dossier.

11. RAPPORTS MENSUELS DES DIRECTIONS D'ÉCOLE

Les rapports du mois d'octobre ont été soumis.

La présidence demande s'il y a des questions. Aucune question n'est soulevée sur les rapports soumis.

12. RAPPORT D'ACTIVITÉS DES ÉLÈVES CONSEILLERS

N. Sénécal

La présidence donne la parole à Monsieur N. Sénécal qui explique que Madame R. Barber l'appuiera dans la livraison du rapport d'activités.

Les élèves conseillers profitent de l'occasion pour remercier l'administration de leur avoir permis de participer au congrès de la FNCSF à Yellowknife.

13. AVIS DE MOTION/QUESTIONS À L'ÉTUDE

Aucun avis de motion n'a été déposé.

14. CORRESPONDANCE ET QUESTIONS DIVERSES

14.1 Coupures de presse

La présidence rappelle aux membres qu'ils ont reçu les coupures de presse sous forme d'un courriel qui leur a été envoyé par la relationniste.

14.2 Communiqués de presse et lettres

La présidence indique que les communiqués et lettres du mois d'octobre ont été soumis. Il n'y a pas de questions ou de commentaires de la part des conseillers et conseillères scolaires.

15. NOUVELLES DE L'ACÉPO

En l'absence de Monsieur M. Faucon, la présidence indique que l'item sera remis à la prochaine réunion.

NOUVELLES DE LA FNCSF

Monsieur S. Fecteau félicite Madame N. Arcand qui a su très bien représenté le CSPNE lorsqu'elle a présenté le projet du « Village du public » à deux reprises au congrès de la FNCSF à Yellowknife.

16. EFFECTIFS SCOLAIRES

La présidence indique que le tableau en date du 14 octobre 2016 a été soumis.

Elle donne la parole à Monsieur S. Fecteau qui explique que les écoles secondaires et CANO ont été divisées en deux sections distinctes.

Monsieur H. Ménard cherche à connaître le taux de rétention de nos élèves. Monsieur S. Fecteau s'engage à fournir ces données lors de la prochaine réunion du Conseil.

17. SUJETS DIVERS

17.1 Tableau des résolutions

Monsieur Fecteau explique le tableau des résolutions non complétées. Les résolutions suivantes sont maintenant complétées : R-041, R-061, R-088. Les modifications seront apportées au tableau.

17.2 Demande de l'Alliance de la francophonie de Timmins

La présidence donne la parole à Monsieur S. Fecteau. Il explique que nous avons reçu une demande par rapport à leur projet qui vise l'établissement d'un centre de santé communautaire à Timmins. L'Alliance de la francophonie est à la recherche de notre appui à deux différents niveaux : la première est avec une campagne de lettres d'appui au sein de l'école publique Renaissance. Monsieur S. Fecteau indique avoir précisé auprès de Monsieur P. Bélanger que nous n'obligerons pas nos élèves à signer des lettres d'appui. Plutôt, il a encouragé Monsieur Bélanger à faire une présentation au conseil d'école. La deuxième forme d'appui se situe au niveau d'un représentant pour siéger au comité. Monsieur S. Fecteau ajoute qu'il n'y tient pas et il invite les conseillers locaux à y siéger s'ils le désirent.

17.3 Changement de nom et logo du Conseil

La présidence remet la parole à Monsieur S. Fecteau.

Monsieur S. Fecteau suggère la formation d'un comité ad hoc pour traiter la question du changement de nom et logo qui a été soulevée lors de la réunion du mois de septembre. Monsieur D. Labelle est d'avis que si le consensus est de traiter la question d'ici les trois prochaines années, il serait sage de l'inclure dans la prochaine planification stratégique. Monsieur Fecteau précise que dans le cadre du processus de consultation, la firme Axion communiquera avec chaque conseiller scolaire afin de déterminer ce qui devrait être inclus dans la planification stratégique.

Le groupe s'entend sur le fait que la discussion se poursuivra lors de la réunion du Comité de gouvernance du mois de décembre.

17.4 Étude de faisabilité à Parry Sound – mise à jour

La présidence donne la parole à Monsieur S. Fecteau.

Monsieur S. Fecteau confirme que les consultations auront lieu dans un avenir rapproché dans les communautés de Bracebridge, Gravenhurst, Huntsville et Parry Sound. Un rapport sera présenté à la table du Conseil d'ici la fin du mois de février.

17.5 Planification stratégique

La présidence donne la parole à Monsieur S. Fecteau.

Monsieur S. Fecteau rappelle aux conseillers scolaires qu'ils passeront tous en entrevue avec un membre de la firme Axion. Madame L. Lauzon coordonnera le tout avec les conseillers scolaires.

Monsieur S. Fecteau vérifie la disponibilité des membres à assister à une session de travail d'environ deux heures lors du congrès de l'ACÉPO au mois de janvier. En raison du fait que Madame L. Bergeron ne sera pas présente, nous aurons à cibler une autre date. C'est un dossier à suivre.

La pause débute à 20 h 45 et la réunion reprend à 21 h 02.

18. SUSPENSION DE LA SÉANCE PUBLIQUE POUR PASSER À HUIS CLOS

Résolution n° 16-R-099 : 27-10-2016

Proposée par : C. McKinnon

Appuyée par : H. Ménard

QUE la réunion ordinaire du Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario du 27 octobre 2016 passe à huis clos à 21 h 02.

ADOPTÉE

La réunion à huis clos ayant pris fin à 21 h 19, la présidence annonce le retour à la réunion ordinaire du Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario du 27 octobre 2016.

19. ADOPTION EN OUVERT DES PROPOSITIONS ADOPTÉES À HUIS CLOS LE 27 OCTOBRE 2016

La présidence cède la parole à Monsieur S. Fecteau qui indique que deux propositions doivent être adoptées sous ce point :

Résolution n° 16-R-100 : 27-10-2016

Proposée par : V. Thériault

Appuyée par : J. Duchesne

QUE le Conseil procède à la vente de l'atelier à New Liskeard (183, avenue Broadwood), selon le processus de disposition du Règlement 444 « Aliénation des biens immeubles excédentaires ».

ADOPTÉE

Résolution n° 16-R-101 : 27-10-2016

Proposée par : J. Labrèche
Appuyée par : C. McKinnon

QUE le Conseil procède à la vente de la propriété sur la « Firewood Drive » à Timmins, selon le processus de disposition du Règlement 444 « Aliénation des biens immeubles excédentaires ».
ADOPTÉE

20. LEVÉE DE LA RÉUNION

Résolution n° 16-R-102: 16-09-2016

Proposée par : J. Duchesne
Appuyée par : J. Labrèche

QUE la réunion ordinaire du Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario du 27 octobre 2016 soit levée à 21 h 20.

ADOPTÉE

Simon Fecteau
Directeur de l'éducation et
secrétaire du Conseil

Nicole Arcand
Vice-présidente du Conseil

Lynn Lauzon
Adjointe administrative